



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

du Conseil métropolitain de Dijon métropole

Séance du jeudi 26 juin 2025

Président : Monsieur REBSAMEN

Secrétaire de séance : Monsieur HOAREAU

Convocation envoyée le 18 juin 2025

Nombre de membres du Conseil métropolitain : 86
Nombre de membres en exercice : 86

Nombre de présents participant au vote : 60
Nombre de procurations : 20

Membres présents :

Monsieur François REBSAMEN	Monsieur Guillaume RUET	Madame Delphine BLAYA
Madame Nathalie KOENDERS	Madame Nuray AKPINAR-ISTIKUAM	Madame Hana WALIDI-ALAOUI
Monsieur Thierry FALCONNET	Monsieur Laurent GOBET	Monsieur Samuel LONCHAMPT
Monsieur Rémi DETANG	Madame Dominique MARTIN-GENDRE	Madame Catherine VICTOR
Madame Françoise TENENBAUM	Madame Karine HUON-SAVINA	Monsieur Gérard HERRMANN
Monsieur Jean-Patrick MASSON	Monsieur Nicolas SCHOUTITH	Madame Dominique BEGIN-CLAUDET
Monsieur François DESEILLE	Monsieur Jean-Philippe MOREL	Monsieur François SARRON-PILLOT
Monsieur Dominique GRIMPRET	Madame Kildine BATAILLE	Monsieur Patrick CHAPUIS
Madame Danielle JUBAN	Monsieur Christophe AVENA	Monsieur Gaston FOUCHERES
Monsieur Jean-Claude GIRARD	Madame Stéphanie VACHEROT	Monsieur Jacques CARRELET DE LOISY
Madame Claire TOMASELLI	Monsieur Marien LOVICH	Monsieur Jean-marc GONÇALVES
Monsieur Philippe LEMANCEAU	Monsieur Christophe BERTHIER	Madame Catherine PAGEAUX
Madame Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN	Monsieur Emmanuel BICHOT	Monsieur Didier RELOT
Madame Christine MARTIN	Madame Caroline JACQUEMARD	Madame Catherine GOZZI
Monsieur Antoine HOAREAU	Monsieur Laurent BOURGUIGNAT	Monsieur Philippe SCHMITT
Monsieur Nicolas BOURNY	Monsieur Bruno DAVID	Monsieur Frédéric GOULIER
Madame Céline TONOT	Madame Laurence GERBET	Monsieur Philippe BELLEVILLE
Madame Nadjoua BELHADEF	Madame Claire VUILLEMIN	Monsieur Adrien GUENE
Monsieur Hamid EL HASSOUNI	Madame Stéphanie MODDE	Madame Noëlle CAMBILLARD
Monsieur Denis HAMEAU	Monsieur Olivier MULLER	
	Monsieur Patrice CHATEAU	

Membres absents :

Monsieur Jean-François DODET	Madame Sladana ZIVKOVIC pouvoir à Monsieur Philippe LEMANCEAU
Monsieur Pierre PRIBETICH	Monsieur Jean-Michel VERPILLOT pouvoir à Madame Catherine PAGEAUX
Madame Céline RENAUD	Madame Brigitte POPARD pouvoir à Monsieur Thierry FALCONNET
Monsieur Patrick BAUDEMENT	Madame Ludmila MONTEIRO pouvoir à Madame Karine HUON-SAVINA
Madame Céline RABUT	Monsieur Georges MEZUI pouvoir à Monsieur Marien LOVICH
Madame Stéphanie GRAYOT-DIRX	Monsieur Massar N'DIAYE pouvoir à Monsieur Antoine HOAREAU
	Madame Lydie PFANDER-MENY pouvoir à Madame Nuray AKPINAR-ISTIKUAM
	Monsieur Jean-François COURGEY pouvoir à Madame Delphine BLAYA
	Monsieur Stéphane CHEVALIER pouvoir à Madame Caroline JACQUEMARD
	Monsieur David HAEGY pouvoir à Madame Christine MARTIN
	Monsieur Lionel SANCHEZ pouvoir à Madame Dominique BEGIN-CLAUDET
	Monsieur Patrick AUDARD pouvoir à Monsieur Christophe AVENA
	Monsieur Léo LACHAMBRE pouvoir à Madame Hana WALIDI-ALAOUI
	Madame Bénédicte PERSON-PICARD pouvoir à Madame Catherine VICTOR
	Madame Anne PERRIN-LOUVRIER pouvoir à Monsieur Patrick CHAPUIS
	Monsieur Jean-Marc RETY pouvoir à Madame Céline TONOT
	Madame Monique BAYARD pouvoir à Monsieur Dominique GRIMPRET
	Madame Isabelle PASTEUR pouvoir à Monsieur Rémi DETANG
	Monsieur Cyril GAUCHER pouvoir à Monsieur Emmanuel BICHOT
	Monsieur Stéphane WOYNAROSKI pouvoir à Monsieur Jean-marc GONÇALVES

OBJET : ADMINISTRATION GENERALE ET FINANCES

Actualisation de quatre autorisations de programme [AP] en cours d'exécution (décarbonation de la flotte de bennes à ordures ménagères ; construction de la légumerie de Dijon métropole ; appui financier à la réalisation du campus Maret ; soutien financier à la création d'un département d'odontologie au sein de l'Université de Bourgogne)

Par délibération en date du 22 décembre 2005, la Communauté de l'agglomération dijonnaise, devenue depuis la Communauté urbaine « le Grand Dijon », puis Dijon métropole, avait décidé de gérer certains crédits d'investissement en autorisations de programme et crédits de paiement, de même que certains crédits de fonctionnement en autorisations d'engagement et crédits de paiement.

Pour les métropoles, les principales modalités de fonctionnement des autorisations de programme et d'engagement sont définies par l'article L.5217-10-7 du Code général des collectivités territoriales.

Les autorisations de programme [AP] en investissement, et autorisations d'engagement [AE] en fonctionnement, constituent la limite supérieure des dépenses qui peuvent être engagées de manière pluri-annuelle, pour le financement de projets déterminés.

Les crédits de paiement [CP] constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées pendant l'année dans le cadre des autorisations de programme et autorisations d'engagement correspondantes.

Les autorisations de programme [AP] et autorisations d'engagement [AE] sont votées par l'assemblée délibérante. Elles sont valables sans limitation de durée jusqu'à ce qu'il soit procédé à leur annulation, et peuvent être révisées (modification du montant, de la répartition des crédits de paiement prévisionnels, de l'affectation des crédits).

En outre, le règlement budgétaire et financier de Dijon métropole, approuvé par délibération du conseil métropolitain du 30 juin 2021, est venu préciser, en son titre 3, les modalités de gestion de la pluriannualité (règles applicables en matière d'autorisations de programme et d'engagement).

Dans le cadre du présent rapport, il est proposé de procéder aux révisions/actualisations des autorisations de programme [AP] suivantes, telles que décrites dans l'annexe jointe au rapport :

- Décarbonation de la flotte de bennes à ordures ménagères ;
- Construction de la légumerie de Dijon métropole ;
- Appui financier à la réalisation du campus Maret ;
- Soutien financier à la création d'un département d'odontologie au sein de l'Université Bourgogne Europe.

Vu le Code général des collectivités territoriales, et en particulier son article L. 5217-10-7 ;

Vu le règlement budgétaire et financier de Dijon métropole, approuvé par délibération du conseil métropolitain du 30 juin 2021, et en particulier son titre 3 ;

Le Conseil, après en avoir délibéré, décide :

- **d'approuver** la révision de l'échéancier pluriannuel des crédits de paiement de l'autorisation de programme relative à la décarbonation de la flotte de bennes à ordures ménagères ;
- **d'approuver** la révision de l'échéancier pluriannuel des crédits de paiement de l'autorisation de programme relative à la construction de la légumerie de Dijon métropole ;
- **d'approuver** l'actualisation de l'autorisation de programme relative à la réalisation du campus Maret, telle que présentée dans l'annexe jointe au présent rapport, ainsi que l'échéancier des crédits de paiement correspondants ;

- **d'approuver** la révision de l'échéancier pluriannuel des crédits de paiement de l'autorisation de programme relative au soutien financier de Dijon métropole à la création d'un département d'odontologie au sein de l'Université Bourgogne Europe ;

- **d'autoriser** le Président à prendre toute décision et à signer tout acte nécessaire à l'application de la délibération.

SCRUTIN	POUR : 76	ABSTENTION : 4
	CONTRE : 0	NE SE PRONONCE PAS : 0
	DONT 20 PROCURATION(S)	